

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 09 juillet 2020

DELIBERATION

2020/38 REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE - DÉSIGNATIONS

Conformément aux dispositions de l'article L 2511-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, et suite au renouvellement du Conseil Communal, il y a lieu de procéder à la désignation des représentants de la Commune dans les instances des organismes ci-après :

- Conseil d'Administration et Conseil d'exploitation de l'E.P.L.E.F.P.A des Flandres à Lomme

Le Code Rural dispose de la réglementation relative à l'enseignement et à la formation professionnelle agricoles. Les articles R 811-12 et R 811-47-1 fixent la composition du conseil d'administration et du conseil d'exploitation des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles, qui comprennent notamment un représentant de la commune siège.

- Comité Local d'Information et de Concertation (C.L.I.C) de l'Etablissement de la Société des Produits Chimiques de Loos

Un Comité Local d'Information et de Concertation (C.L.I.C) a été créé par arrêté préfectoral, pour le site exploité par la société Produits Chimiques de Loos à Loos. Il est notamment composé d'un collègue « collectivités territoriales » qui comprend la Commune de Lomme représentée par le Maire délégué ou son représentant désigné par le Conseil Communal.

- Commission de Suivi du Site (C.S.S) du Centre de Valorisation Organique situé sur le territoire des communes de Sequedin et Loos

Instance de concertation, cette commission a pour mission de promouvoir l'information du public sur les modalités de fonctionnement du Centre de Valorisation. Constituée par Monsieur le Préfet, la commission se compose notamment de représentants des collectivités territoriales.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **DESIGNER** les représentants de la Commune et leurs suppléants dans les instances des organismes figurant ci-dessous

- Conseil d'Administration et Conseil d'exploitation de l'E.P.L.E.F.P.A des Flandres à Lomme

Sont candidates : Madame Isabelle CAMBIER
Madame Victoria GODEFROOD-BERRA

Vote

Résultats :

| | |
|---|----|
| a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 5 |
| b. Nombre de votants (enveloppes déposées) | 30 |
| c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) | 0 |

| | |
|--|----|
| d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) | 0 |
| e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] | 30 |
| f. Majorité absolue | 16 |

ont obtenu :

| | |
|---------------------------------|----|
| Madame Isabelle CAMBIER | 27 |
| Madame Victoria GODEFROOD-BERRA | 3 |

Est élue : Madame Isabelle CAMBIER

- Comité Local d'Information et de Concertation (C.L.I.C) de l'Etablissement de la Société des Produits Chimiques de Loos

Sont candidats :

Titulaire : Monsieur Jean-Christophe LIPOVAC

Suppléante : Madame Karima HARIZI

Titulaire : Madame Victoria GODEFROOD-BERRA

Vote

Résultats :

| | |
|---|----|
| a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 5 |
| b. Nombre de votants (enveloppes déposées) | 30 |
| c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) | 0 |
| d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) | 0 |
| e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] | 30 |
| f. Majorité absolue | 16 |

ont obtenu :

| | |
|----------------------------------|----|
| Monsieur Jean-Christophe LIPOVAC | 27 |
| Madame Victoria GODEFROOD-BERRA | 3 |

Sont élus :

Titulaire : Monsieur Jean-Christophe LIPOVAC

Suppléante : Madame Karima HARIZI

- Commission de Suivi du Site (C.S.S) du Centre de Valorisation Organique situé sur le territoire des communes de Sequedin et Loos

Sont candidats :

Titulaire : Monsieur Jean-Christophe LIPOVAC

Suppléante : Madame Cécile MESANS

Vote

Résultats :

| | |
|---|----|
| a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 5 |
| b. Nombre de votants (enveloppes déposées) | 30 |

| | |
|---|----|
| c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) | 0 |
| d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) | 0 |
| e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] | 30 |
| f. Majorité absolue | 16 |

ont obtenu :

| | |
|----------------------------------|----|
| Monsieur Jean-Christophe LIPOVAC | 27 |
| Madame Victoria GODEFROOD-BERRA | 3 |

Sont élus :

Titulaire : Monsieur Jean-Christophe LIPOVAC

Suppléante : Madame Cécile MESANS

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme